

Régime d'assurances

LCO fournit à toutes les AL qu'elle finance un régime d'assurance responsabilité qui les protège contre des poursuites juridiques envers d'autres personnes pour blessures, décès ou dommages à la propriété, qui peuvent survenir durant le cours normal des opérations d'une association.

Lignes directrices

LCO a établi une chartre et un modèle de constitution des associations de locataires. La charte décrit les engagements de LCO et des AL à aider les communautés. Le modèle de constitution énonce les procédures générales que toutes les AL doivent suivre de sorte qu'elles travaillent au service des communautés de façon équitable et démocratique.

Ressources

LCO procure une aide en personnel pour mettre sur pied une association de locataires et la guider. Votre agent (e) au service des locataires et des communautés (ASLC) peut vous aider à organiser une première réunion de locataires intéressés et vous apporter le soutien nécessaire sur une base continue.

Le Guide pour les associations de locataires est une aide précieuse pour ceux et celles qui désirent créer une AL. Vous pouvez en obtenir des exemplaires auprès de votre bureau de district ou de votre ASLC et en direct sous la rubrique Informations/Documents des locataires du site Web de LCO à l'adresse: www.och.ca



Comment puis-je améliorer mon AL?

Renseignez-vous auprès de votre ASLC sur les possibilités de formation et les ressources communautaires disponibles qui vous permettront de développer et d'améliorer votre association de locataires.

Un autre moyen important à prendre est de **participer**. Après tout, l'association est administrée par des locataires et c'est grâce à l'engagement et à la vigueur de la communauté de locataires que l'AL peut devenir efficace.



Votre Association de locataires (AL)

- ▶ Qu'est-ce qu'une AL?
- ▶ Pourquoi adhérer à une AL?
- ▶ Comment puis-je améliorer mon AL?



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DE LCO

District Central.....	613-564-1235
District Est.....	613-789-4305
District Sud.....	613-249-0458
District Ouest-Caldwell.....	613-729-3136
District Ouest-Ramsey.....	613-738-2287

Logement communautaire d'Ottawa compte environ 60 associations de locataires (AL). Ces AL existent pour **vous**, les locataires. Au fait, qu'est-ce qu'une association de locataires, exactement?

Qu'est-ce qu'une AL?



En termes simples, une association de locataires est un organisme administré par des locataires, qui travaille au profit d'une communauté de locataires. Des locataires d'un immeuble ou d'une communauté sont élus par les autres résidents pour administrer leur association de locataires.



Pourquoi adhérer à une AL?



Les associations de locataires peuvent être à la fois intéressantes et productives! Elles peuvent jouer plusieurs rôles dans la communauté qu'elles représentent :

Agir comme un organisme social

Les AL sont un moyen divertissant de créer des liens dans les communautés en organisant des fêtes, des BBQ et des événements susceptibles d'intéresser tous les locataires.

Représenter les locataires

Lorsqu'un groupe organisé représentant tous les locataires soulève un problème, son influence est beaucoup plus grande. En effet, les communautés qui ont établi une AL ont la possibilité de se tenir bien informées et de participer aux décisions qui touchent les locataires. Les membres exécutifs des AL sont régulièrement invités à participer à des réunions et à des consultations avec le personnel de LCO.

Résoudre des problèmes communautaires

Les associations de locataires peuvent soumettre des problèmes et travailler avec LCO et d'autres organismes communautaires afin de trouver des solutions.

Quelle aide LCO apporte-t-elle aux AL?



Financement

Les AL sont admissibles à un financement annuel de LCO. Les montants qu'elles peuvent obtenir sont déterminés par le nombre de chambres à coucher dans la communauté.

Les fonds de LCO servent à payer les dépenses suivantes :

- Dépenses d'administration (téléphone, impression, fournitures informatiques, dépenses de réunions, etc.).
- Dépenses d'activités sociales (BBQ, danses, fêtes à l'intention des enfants, festivals, etc.).
- Dépenses de formation (ateliers, conférences, livres, etc.).
- Frais de transport et de garde des enfants remboursés aux membres de l'AL qui doivent quitter leur résidence pour affaires de l'association.

Pour recevoir des fonds, les AL doivent remplir le *Formulaire de demande de financement des AL de LCO* et suivre certaines lignes directrices. Le formulaire peut être obtenu dans les bureaux de district ou en direct sous la rubrique Information/Documents des locataires du site Web de LCO à l'adresse: www.och.ca.